

# Projet pédagogique

## Centre de loisirs Avec et sans hébergement



## **PRESENTATION :**

-Organisateur : CPECK

-Action : Accueil Collectif des Mineurs

-Type du centre : sans hébergement

-Période : Vacances scolaires

-Date : Août / Décembre

-Age des jeunes : 6-17 ans

-Effectif : 72 jeunes par site (Deux sites Koungou, Majicavo Koropa)

-Durée : 16 jours

**-Thème : Promotion de l'environnement.**

-But : permettre aux jeunes de prendre connaissance de la valeur de l'environnement, le traitement des déchets, comprendre la biodiversité.

-Finalité : permettre à l'enfant de respecter l'environnement et contribuer à la protection de notre lagon et acquérir les règles de la citoyenneté à travers les activités ludiques qui seront mis en place.

### **Constitution de l'équipe d'encadrement**

L'accueil collectif de mineur est assuré par l'ensemble des animateurs de différentes communes :

-Deux directeurs (BAFD)

-6 animateur BAFA

-6 animateurs stagiaires BAFA

Les dispositions relatives aux normes d'encadrement des mineurs en centres de loisirs à l'occasion des vacances scolaires sont fixées par le décret n°2002 (articles 12 à 22).

Les effectifs requis :

- Accueil de mineurs de moins de 6 ans : 1 animateur pour 8 mineurs maximum
- Accueil de mineurs de plus de 6 ans : 1 animateur pour 12 mineurs maximum

(Pour l'équipe encadrant : 50% qualifiés, 30% stagiaires, 20% non qualifiés).

**Le projet éducatif**

➤ ***Développer la citoyenneté chez l'enfant en lui permettant de devenir acteur et de s'épanouir dans la vie du centre de loisirs.***

**Déroulement des activités,  
participation des enfants.**

▪ **Impliquer l'enfant à la vie du centre :**

- Etre à l'écoute des enfants,
- Recueillir leurs souhaits et leurs idées,
- Faire le choix des activités en fonction de thème avec les enfants,
- Favoriser les espaces d'échanges avec les enfants, mettre en place les ateliers libres.
- Afficher les travaux des enfants,
- Fixer ensemble les critères d'évaluations des activités en groupe et individuel.
- Expliquer le thème et le déroulement du centre.

▪ **Intégrer l'enfant au sein du groupe :**

- Etablir et négocier les règles de vie avec le groupe d'enfant,
- Fixer et rappeler les règles de sécurité,
- Rappeler les règles de vie ensemble,
- Rappeler les règles d'hygiène,
- Rappeler le respect des lieux et particulièrement les toilettes,
- Instaurer un climat de confiance en étant présent et se mettre à disposition de tous les enfants,
- Favoriser la mixité dans les groupes et le dialogue sociale

▪ **Amener l'enfant à être acteur de ses activités :**

- Proposer un aménagement de l'espace et mettre à disposition les matériels adaptés à l'âge de l'enfant et aux activités,
- Favoriser la circulation de l'enfant tout seul sur le site et sous la surveillance d'un adulte,
- Autoriser l'enfant à participer à tous les ateliers,
- Responsabiliser l'enfant, le solliciter à faire seul ses œuvres, se familiariser des outils, affronter tout seul certaines difficultés

<p><b>Epanouissement de l'enfant, animation, organisation des activités</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Diversifier les activités, culturelles, artistiques et sportives :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Proposer de nouvelles pratiques liées à l'art plastique, l'expression corporelle,</li> <li>-Proposer des activités permettant à l'enfant de développer sa créativité, prise d'initiative, son imagination, sa curiosité, son ouverture d'esprit....</li> <li>-Organiser des sorties pédagogiques au début et à la fin du centre en lien avec le thème,</li> <li>-Organiser des jeux des rencontres, découverts, partage et échange autour des jeux, des jeux de société...</li> <li>-Mettre en place un planning journalier adapté au rythme et à la santé des enfants.</li> <li>-Motivation, vivacité, la présence de l'animateur dans les activités,</li> <li>-l'enfant doit comprendre l'importance du choix de thème du centre et l'appliquer dans sa vie quotidienne.</li> </ul> </li> </ul>
<p>➤ <b><i>Equipe encadrant, directeurs et animateurs</i></b></p>	
<p><b>Encadrer et animer le centre</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Rendre le centre attractif, se mettre en valeur :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Favoriser le travail en équipe,</li> <li>-Fixer les règles de fonctionnement ensemble et impliquer tout le monde en les responsabilisant,</li> <li>-Respect du thème et des règles de fonctionnement du centre,</li> <li>-Assurer une animation de qualité,</li> <li>-Solidarité entre animateur,</li> <li>-Coordination entre les différentes équipes,</li> <li>-Favoriser le dialogue entre l'équipe pédagogique et les dirigeants de l'association.</li> <li>-Etablir le projet pédagogique des centres ensemble, directeurs et animateurs.</li> </ul> </li> </ul>
<p>➤ <b><i>Relation familles et la vie du centre</i></b></p>	

<p><b>Valoriser le temps d'accueil</b></p>	<p>-Adapter et faciliter les horaires d'ouverture et de fermeture du centre de loisirs,                      -Proposer un aménagement des horaires, heure d'accueil, heures d'activités et heures de garderie si c'est nécessaire.                      -Individualiser l'accueil, discuter avec l'enfant, la famille, proposer des dégustations en groupe, proposer des jeux                      -Emarger tout le monde avant démarrage d'activités</p>
<p><b>Développer l'information en direction des familles</b></p>	<p>-Mise à disposition des documents ou panneaux d'affichage,                      -Publicité, réfléchir à des méthodes mieux adaptées aux terrains,                      -Distribuer un questionnaire individuel et anonyme aux familles pour leurs attentes et disponibilités.</p>
<p><b>Associer les familles aux diverses manifestations</b></p>	<p>-Demander à certains parents d'accompagner les enfants lors des sorties,                      -Inviter les familles pour un spectacle,                      -Participation aux fêtes.....</p>

**Nota :**

L'enfant doit partir du centre avec les valeurs de la citoyenneté à travers le thème environnement.

**Les objectifs pédagogiques :**

***Valoriser l'autonomie des enfants en assurant leurs sécurités morale, physique et affectives***

- Mettre en place les règles de vie quotidienne en accord avec les jeunes
- Présenter des activités spécifiques adaptées aux jeunes
- Veiller à avoir une attitude responsable face à l'enfant
- Informer et faire respecter les règles de propreté, inciter les jeunes à se laver les mains avant de passer à table et après chaque passage aux toilettes
- Etre présent auprès de l'enfant, sans qu'il se sente surprotégé ou couvé
- Compter et recompter les jeunes à chaque fois que c'est nécessaire
- Avoir un comportement attentif, assurant et sécurisant pour les jeunes
- Toujours disposer d'une liste des jeunes présents au centre
- Etre à l'écoute des jeunes sur leurs envies ou sur leurs propositions

- Développer le sens de la citoyenneté, du respect de l'environnement, de l'esprit de groupe
- Faire partager avec les autres les idées, les avis, etc.
- Faire respecter son individualité et respecter celle des autres (enfant et adulte)
- Toujours avoir une trousse de secours et tenir un cahier de soins

### **Responsabiliser les enfants en les sensibilisant au respect de leurs droits et de leurs besoins.**

- Prendre en compte les repos : aménager un temps calme
- Prendre en compte le besoin de se dépenser : proposer des activités corporelles, l'animateur doit sentir lorsqu'un groupe a besoin de se défouler et doit leur permettre de canaliser leur énergie en extérieur (jeu libre)
- Prendre en compte l'alimentation : faire goûter un peu de tout à l'enfant en expliquant la nécessité de manger équilibré, laisser l'enfant se servir seul,
- Favoriser l'hygiène : se laver les mains régulièrement avec du savon, nettoyer quotidiennement les locaux, faire une sensibilisation sur le brossage des dents.

### **Favoriser la réflexion des enfants et l'application du « vivre-ensemble ».**

- Apprendre à vivre ensemble : le respect de chacun est indispensable à l'organisation de la vie collective. L'enfant doit être responsabilisé et la solidarité valorisée. Il participe à l'élaboration des règles de vie à respecter et apprend la citoyenneté. Les comportements violents et les insultes sont interdits et doivent être sanctionnés.
- Sensibiliser à la tolérance, lutter contre le racisme et la discrimination
- Faire de prévention sur les délits et les sanctions envisageables
- Valoriser la mixité : les jeunes doivent partager et accepter les différences. Les activités sont organisées de façon à ce que tous les enfants, filles et garçons puissent y participer.

### **Sensibiliser les enfants sur l'importance des notions de respect et de devoir.**

Le respect des règles de vie en collectivité garantit le bon fonctionnement d'un ACM. Il est indispensable que ces règles de vie soient définies pour tous et par les jeunes et l'équipe encadrant. Il faut les respecter et les rappeler régulièrement aux jeunes du centre.

Dans les règlements, doivent figurer :

- les droits
- les devoirs
- les interdictions
- les sanctions

## **Les moyens**

### **A/ Moyen Humain : le personnel**

Pour le fonctionnement du séjour, il est important d'avoir une équipe d'animation soudée et enthousiaste qui veille à la création d'une bonne ambiance.

**-L'organisateur :** - définit les grandes orientations éducatives du centre de loisirs et les objectifs que le centre de loisirs doit réaliser.

- met à la disposition de la responsable de centre un budget de fonctionnement, mais aussi la responsabilité de tout le fonctionnement du centre.

**-La Responsable de l'Accueil Collectif des Mineurs :** la Directrice doit établir le projet pédagogique. La directrice est :

- Responsable de l'ACM
- Garante des orientations éducatives du service.
- Garante du projet pédagogique
- Représentante de l'institution
- Garante de la sécurité morale, physique et affective des enfants
- Garante de la gestion administrative
- responsable de l'équipe animation
- Garante du centre et du fonctionnement

### **-Le directeur doit aussi jouer le rôle:**

- de formatrice
- de médiatrice
- d'économe
- d'animatrice
- d'assistante sanitaire

### **-L'adjoint pédagogique :**

- seconde le directeur dans l'ensemble de ses tâches

**-L'équipe animation :** les animateurs sont titulaires du BAFA, d'un diplôme reconnu pour pouvoir exercer la fonction d'animateur ou stagiaire BAFA.

L'animateur a :

- Un rôle éducatif auprès des jeunes et doivent s'investir pleinement dans un réel travail d'animation et n'a pas vocation à servir de garde des enfants
- Un rôle responsable de leur groupe d'enfants
- Un rôle d'écoute, d'accueil, de référent, de formateur, de sécurité, d'assistant sanitaire

Les animateurs ont l'obligation de mettre en place des activités

### **B/ Matériels.**

- le transport
- le matériel pédagogique
- les locaux

### **Les partenaires financiers**

- La CAF
- La Mairie de Koungou

### **Les partenaires techniques**

- La DJSCS
- Les CEMEA
- La ligue de l'enseignement

### **Contact**

L'association CPECK DE KOUNGOU

Portable : 0639 07 20 11

Mail : cpeck976@gmail.com